

# La Wallonie sort son « plan d'action » en cas de rebond du Covid-19 et de nouvelle épidémie

Publié le 26/06/2020

Suite au ralentissement de l'épidémie de Covid-19, la Ministre wallonne de la Santé, Christie Morreale, a organisé plusieurs réunions-bilans avec différents acteurs de la crise ; secteur des maisons de repos et du handicap, représentants des médecins, des infirmiers, fédérations patronales et organisations syndicales, Gouverneurs de Province... Ces réunions, croisées aux recommandations du Groupe d'Experts en charge de l'Exit Strategy (GEES), de la Conférence Interministérielle Santé et du Risk Management Group (RMG) ont permis à la Ministre et au Gouvernement de Wallonie de dresser un « plan d'action » en cas de rebond du Covid-19 ou pour faire à d'autres épidémies. Ce plan de la Wallonie s'articule autour de 5 axes et comporte 13 mesures à mettre en œuvre après concertation :

**1. Un plan d'urgence dans chaque structure d'hébergement** (maisons de repos, de soins psychiatriques, structures résidentielles pour personnes en situation de handicap...). Ce plan comportera notamment des « fiches réflexes » pour le personnel, la désignation d'un coordinateur d'urgence dont les coordonnées seront transmises aux autorités publiques, les modalités prévues en cas d'absentéisme dans les équipes, les moyens dévolus à la formation en hygiène du personnel, la prise en charge du volet psycho-social des travailleurs et résidents en cas de crise, les liaisons avec les structures externes comme les réseaux hospitaliers... L'Aviq soutiendra ces structures d'hébergement dans la mise en œuvre de ces plans mais aussi, sur le plus long terme, en les aidant notamment à se former en hygiène hospitalière ou à gérer des équipements de protection individuelle.

**2. Un stock stratégique de matériel de protection en Wallonie** : un stock dynamique d'équipements de protection personnelle sera constitué par la Région pour couvrir au moins 3 mois de besoins. A cet égard, la Wallonie vient d'inaugurer sa nouvelle entreprise de production de masques où 4 millions de masques chirurgicaux ont déjà été achetés par le Gouvernement et où une capacité de production additionnelle de 5 millions de masques par mois a été réservée. Complémentairement à ce stock public wallon, chacune des collectivités résidentielles devra détenir un stock stratégique couvrant ses propres besoins pour une même période.

**3. Mise sur pied d'équipes mobiles pluridisciplinaires** (OST - Outbreak Support Team). Ces équipes interviendront sur la détection précoce et la gestion des petits foyers au niveau local, dans les structures d'accueil et d'hébergement mais aussi dans les quartiers ou les communes de Wallonie. Composées de médecins, d'infirmiers et de fonctions de supports en lien avec les réseaux hospitaliers, elles pourront conseiller les autorités locales sur les mesures à prendre. Ces équipes mobiles couvriront chacune des zones des 8 réseaux hospitaliers de Wallonie. Un appel à projets sera très prochainement lancé pour les

mettre en place. Ces équipes viendront compléter les équipes d'intervention de l'Aviq qui sont dès à présent mobilisables.

#### **4. Des protocoles de collaboration entre les différents acteurs-clés en cas de crise sanitaire et, entres autres :**

- des protocoles avec la médecine du travail pour organiser le testing du personnel dans les collectivités ou collaborer avec la cellule de maladies infectieuses quand des clusters sont détectés sur le lieu de travail.
- des conventions entre les réseaux hospitaliers et les structures d'accueil et d'hébergement pour mettre en place de l'appui ou de l'accompagnement dans des domaines d'expertise hospitalière comme la gériatrie, la pharmacie clinique et hygiène hospitalière... ;
- des protocoles avec les cercles de médecins généralistes, les syndicats médicaux et la Société de médecine générale pour assurer la continuité des soins dans les collectivités lorsque les visites des médecins généralistes sont limitées, et /ou en cas de médecins malades eux-mêmes, par exemple ;

**5. Adapter le contenu du programme de formation** des directeurs des maisons de repos en y incluant notamment un module sur la gestion de crise et l'hygiène et, en concertation avec les autres entités, adapter le contenu des formations des aides soignant(es).

**6. Désigner un médecin de référence dans chaque structure d'hébergement** (via les cercles de médecins généralistes) et renforcer le rôle du médecin coordinateur présent dans les maisons de repos et de soins.

**7. Anticiper les besoins en personnel :** les collaborations AVIQ – FOREM seront renforcées pour rencontrer les besoins en personnel des structures en cas de crise ; qu'il s'agisse des initiatives des 70 conseillers entreprises mobilisant les demandeurs d'emploi ou de la plateforme des volontaires. Un cadastre sera également réalisé sur base des données de l'INAMI en vue de créer une réserve de volontaires activables à tout moment.

**8. Un soutien financier de la Wallonie aux structures :** en cas de rebond et pour permettre aux opérateurs de faire face à la situation, les subsides wallons seront garantis, des moyens complémentaires pourront être dégagés en cas de perte de la quote-part bénéficiaire tout comme des forfaits de soutien aux services.

**9. Encourager la vaccination des adultes contre la grippe, dans les structures d'hébergement et sur certains groupes cibles.** Il est en effet probable qu'à l'automne, la potentielle nouvelle vague épidémique du COVID-19 concorde avec l'épidémie de grippe. Au vu des risques sanitaires, les experts en santé et épidémiologistes ont recommandé d'élargir la vaccination de la grippe aux personnes à risques de complications, aux professionnels du secteur de la santé, aux personnes vivant sur le même toit que les

personnes à risques et aux personnes de 50 à 60 ans même si elles ne figurent pas dans les groupes à risque. Une campagne de prévention sera développée en ce sens.

**10. Instaurer une cellule de crise à l'AViQ et recruter un gestionnaire de crise.** Cette cellule devra être rapidement mobilisable, disposer d'un plan de crise et d'une check-list d'actions de référence à mettre en place.

**11. Renforcer la cellule des maladies infectieuses de l'AViQ chargée de surveiller, prévenir et protéger les personnes de l'évolution du virus.** Un premier renfort en personnel avait déjà été opéré début mars 2020 pour faire face à la crise. Les capacités en personnel vont encore être augmentées (+ 5 ETP médecins inspecteurs d'hygiène et infirmiers) pour permettre à cette cellule de jouer un rôle central en cas de rebond et notamment dans la formation et coordination des équipes mobiles d'urgence (les OST - Outbreak Support Team). Elle devra aussi participer activement à l'établissement des plans d'urgences, à la rédaction de procédures sur base des recommandations scientifiques, au monitoring de l'épidémie.

**12. Optimiser les outils de monitoring pour mieux protéger les personnes.** Cela passera notamment par la mise au point d'un véritable outil informatique de monitoring de la situation dans les institutions d'hébergement, centralisé et partagé notamment avec les services des Gouverneurs, l'examen de la mise en place d'un tracing numérique en complément du tracing manuel, sur base volontaire et respectant toutes les règles de protection de la vie privée, la définition d'une stratégie de dépistage dans les collectivités wallonnes, etc.

**13. Une communication proactive, dynamique et transparente.** Une « newsletter d'alerte » de l'Aviq, pour diffuser les circulaires, informations sanitaires générales, numéros d'appels, etc. sera réalisée et envoyée. Le site de l'Aviq sera également réorganisé pour améliorer l'accessibilité des informations aux professionnels et au grand public.